

COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE (CUD)

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Compétence particulière liée aux risques majeurs | <input checked="" type="checkbox"/> Soutien PCS |
| <input type="checkbox"/> Connaissance risques majeurs, études, | <input type="checkbox"/> Système d'alerte |
| <input checked="" type="checkbox"/> Information / sensibilisation / formation | <input checked="" type="checkbox"/> Autre(s) |
| <input type="checkbox"/> PICS ou organisation spécifique | |

DESCRIPTIF DE LA STRUCTURE

www.communaute-urbaine-dunkerque.fr

Date de création : 1968

Nombre de communes : 18

Nombre d'habitants sur le territoire : 210 000 habitants

Taille des communes : de 72 333 habitants (Dunkerque) à 281 habitants

PRISE EN COMPTE DE LA THEMATIQUE

Evénements majeurs ayant touchés le territoire de la structure

Submersion marine / Rupture de digue : en 1953

Compétence particulière liée à la problématique : NON

Les Lois Bachelot et de modernisation de la sécurité civile ainsi que leurs décrets ayant considérablement renforcé les obligations et les responsabilités des Maires en termes de sécurité civile, d'identification des risques sur le territoire, de prévention, de préparation à la gestion de crise ainsi qu'en termes d'information à la population, la Communauté Urbaine de Dunkerque a donc souhaité apporter son soutien et son accompagnement à ses différentes communes membres dans la réalisation de leurs obligations réglementaires liées à cette thématique en pleine évolution.

L'agglomération Dunkerquoise, soumise à la quasi-totalité des risques majeurs nationaux et se positionnant en tant que 3^{ème} bassin de risques sur le plan national, est particulièrement concernée par ces évolutions. Néanmoins, celles-ci supposent pour certaines réalisations de l'ingénierie, des moyens humains voire financiers que certaines communes ne peuvent supporter individuellement. D'autre part, il est évident que les risques et en particulier ceux qualifiés de "majeurs" ne s'arrêtent pas aux limites administratives d'une commune et qu'il convient donc de les gérer de manière globale, par bassin de risques.

Dans un souci également de solidarité territoriale et de cohérence dans la construction et la gestion du territoire, la Communauté Urbaine a décidé d'apporter son soutien et son accompagnement aux communes sans qu'il y ait pour autant transfert de compétence et de responsabilité.

La Mission "Risques Majeurs" est donc née en 2005 de cette volonté politique.

Moyens affectés à la thématique risques majeurs dans la structure :

La mission "Risques Majeurs" est composée de 2 chargés de mission et d'une secrétaire, il n'y a pas de moyens matériels alloués à cette mission, cependant un budget d'environ 40 000 €/an est réservé aux études / communication

THEMES LIES AUX RISQUES MAJEURS

Connaissance des risques :

Néant

Information / sensibilisation / formation :

- Réalisation d'un site portail « Risques Majeurs » par la CUD à destination des communes membres.
- Réalisation de plaquettes
- Réalisation d'un DVD
- Organisation de réunions publiques sur les risques technologiques, en lien avec le Secrétariat Permanent de Prévention des Pollutions Industrielles (SPPPI)
- Une sensibilisation des élus a eu lieu lors des conférences des Adjointes
Les agents référents sont aussi sensibilisés au travers des groupes de travail PCS.

Alerte :

Néant

Plan Communal de Sauvegarde (PCS) :

La mission « Risques Majeurs » a mis en place des groupes de travail avec l'ensemble des villes de la CUD. Deux chargés de mission « Risques majeurs » ont la charge d'animer ces groupes de travail.

Les Plan Communaux de Sauvegarde reposent sur une base commune, et ce, dans le but de préparer et de faciliter la réalisation d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde.

AUTRE(S) :

- Projet R.D.T.

Le projet "Risque Décision Territoire" (R.D.T.) est relatif aux dispositifs décisionnels et processus organisationnels fondant une intervention légitime et optimisée des intercommunalités lors des situations d'urgence et des crises

ORGANISATION DE CRISE SPECIFIQUE A LA STRUCTURE

- Mise en place d'une astreinte sur la compétence « voirie » en période hivernale.

A savoir :

La structure a participé à un exercice de sécurité civile en décembre 2008.

ACTIONS A VENIR / REFLEXIONS EN COURS

- La CUD s'est fortement intéressée, au système IRIS+ du MEDAD et souhaiterait être une collectivité test pour tester ce dispositif.

Il a été demandé au SPPPI de travailler en partenariat sur ce domaine.

- Plan Climat : Prise en compte des risques dans le réchauffement climatique

- Poursuivre le projet R.D.T.

CONTACT

NOM et prénom : GALVEZ Grégory

Service/Direction de rattachement : Mission « Risques Majeurs »

Fonction : Chargé de mission

Coordonnées mail : gregory.galvez@tud.fr

Coordonnées téléphoniques : 03 28 23 69 34

Date de recueil des informations : 02 2009